

ASSEMBLÉE NATIONALE

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

AMENDEMENT

N ° CE508

présenté par

M. Potier, Mme Battistel, M. Bouillon, M. Garot, M. Letchimy et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.